

RÉSEAU ERNÉEN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'école Saint Vincent de Paul, dans le but de gérer la scolarité de votre enfant.

Elles sont conservées pendant cinq ans. Conformément à la loi «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Matthieu Gautier, chef d'établissement : erneecole.stvincentdepaul@ddec53.fr

Ecole Saint Vincent de Paul
16 rue Gambetta 53500 Ernée
02.43.05.12.04 / 06.25.12.25.43
erneecole.stvincentdepaul@ddec53.fr
www.erneecole-stvincentdepaul.fr

FAMILLE

PERE	MERE
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse ⁽¹⁾ :
CP - Ville :	CP - Ville ⁽¹⁾ :
Adresse mail :	Adresse mail ⁽¹⁾ :
Tél domicile :	Tél domicile ⁽¹⁾ :
Tél portable :	Tél portable :
Tél professionnel :	Tél professionnel :
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :

(1) à remplir si différent

SITUATION FAMILIALE

- Marié, vie maritale, pacsé
 Divorcé, séparé *
 Célibataire
 Veuf
 ↳ En cas de divorce : garde alternée : Oui Non

* Joindre le jugement du divorce s'il y a lieu pour préciser les modalités de l'exercice de l'autorité parentale

* Répartition de la facturation souhaitée :
 père 50% mère 50%
 père 100%
 mère 100%
 autre précisez :

COMPOSITION DE LA FAMILLE

	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
Enfant 1				
Enfant 2				
Enfant 3				
Enfant 4				
Enfant 5				

AUTRES PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom-Prénom	Téléphone	Lien avec l'Enfant

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Médecin traitant - téléphone	
Problèmes de santé éventuels (allergies, asthme...) Si votre enfant a un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), merci de le préciser	

Autorisations

Autorise **la diffusion de l'image de mon (mes) enfant(s)** mineur(s) prise lors des manifestations, ateliers, animations sur les différents supports de communication de l'école (plaquettes, Internet, Facebook, presse, panneaux photos, etc...) * en application de l'article 9 du code civil :

Oui Non

En cas d'urgence, nous autorisons l'école à présenter **mon (mes) enfant(s)** à un médecin et le prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il(s) reçoive(nt) les soins appropriés : Oui Non

Autorise mon (mes) enfant(s) à rentrer seul à la sortie des classes (midi-soir) : Oui Non

Autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux sorties pédagogiques : Oui Non

ENGAGEMENT DE L'ECOLE

L'école Saint Vincent de Paul s'engage à inscrire l'(les) enfant(s) dans sa classe d'âge (sauf situation particulière en accord avec les parents).

Conformément à sa mission reçue par l'Enseignement Catholique, le chef d'établissement s'engage à :

- Mettre en œuvre le Projet Educatif de l'établissement et le règlement intérieur de l'école.
- Faire vivre le caractère catholique de l'établissement en invitant à la réflexion, à l'intériorité et à la solidarité, en organisant des temps de culture chrétienne, en proposant des temps de catéchèse sous la responsabilité de la paroisse.
- Se tenir disponible pour recevoir la famille sur rendez-vous et rechercher une solution à toute difficulté passagère ou durable liée à la scolarisation de l'enfant.
- Etudier, en accord avec l'OGEC, toutes dispositions relevant d'un problème financier pouvant empêcher la scolarisation de l'enfant dans l'école.

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

Le(s) représentant(s) légal(aux) s'engage(nt) à respecter l'assiduité scolaire pour leur enfant conformément au calendrier communiqué par l'école.

Le(s) représentant(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur de l'école accepte(nt) d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de les respecter. Il(s) s'engage(nt) à répondre favorablement à la demande des enseignants et/ou du chef d'établissement pour toute demande de rendez-vous.

Le(s) représentant(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école, et s'engage(nt) à respecter les modalités financières fixées par l'OGEC (facturation mensuelle et contribution familiale réactualisée annuellement). En cas de départ en cours d'année, une proratisation des frais de scolarisation sera appelée.

En inscrivant son enfant dans l'école, le(s) représentant(s) légal(aux) font le choix d'une gestion d'établissement confiée à des administrateurs bénévoles de l'OGEC. Le(s) représentant(s) légal(aux) accepte(nt) ainsi la mise en œuvre des actes de gestion (sociale, financière et immobilière) délibérés par le conseil d'administration de l'OGEC. D'autre part le(s) représentant(s) légal(aux) sont invités à s'investir dans la vie de l'école auprès de l'OGEC ou de l'APEL : participation aux assemblées générales de l'OGEC ou de l'APEL, aux matinées travaux,...

Fait à

Signature :

Le

Cette fiche ne peut-être modifiée que par vos soins. Vos informations étant confidentielles, les organisateurs de structures différentes ne pourront se communiquer cette fiche : cette démarche ne peut être effectuée que par vous-même.

En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre du fonctionnement de l'école

Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, veuillez consulter notre politique de confidentialité <http://ernee-stvincentdepaul.fr/politique-de-confidentialite-2/>